

FORMATION – Structuration d'un SPV

Le mardi 2 juillet 2024

Comment recourir à une entité ad-hoc (special purpose vehicle – SPV) pour financer un projet et comment le structurer ?

Financement Participatif France, association loi 1901, immatriculée sous le SIRET 804 506 798 00045 est un organisme de formation enregistré sous le numéro 11 92 21427 92 auprès du préfet de région d'Île de France, et certifié Qualiopi.

Présentation et objectifs

Public

Les prestataires de services de financement participatif tels que définis dans le Règlement (UE) 2020/1503 utilisant des SPV pour le financement des projets sur leur plateforme.

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire à cette formation. Il est cependant demandé aux participants de renvoyer un questionnaire d'attentes afin de mieux connaître leur profil et d'adapter la formation.

Durée de la formation

La formation dure 3 heures, le mardi 2 juillet 2024, de 9h00 à 12h00.

Lieu de la formation et accessibilité

Chez Anaxago, 18 rue Sainte-Foy, 75018 Paris ;
et à distance via Zoom.

Accessibilité : en cas de besoin particulier, n'hésitez pas à nous contacter.

Coût de la formation

- **300€ TTC** (TVA non applicable) membres FPF
30% de réduction à partir du 2^{ème} inscrit de la même structure
- 500€ TTC non membres FPF

Mode de règlement : Les règlements se font à réception de la facture, par virement ou par chèque à l'ordre de FPF.

Inscription

Les inscriptions à la formation s'effectuent via un formulaire en ligne :

<https://forms.gle/s8jNugVN7npfMba6A>

Objectif pédagogique

La formation vise à sensibiliser sur les points de vigilance liés aux montages financiers via des holdings intermédiaires et à présenter les principales problématiques de structuration.

Compétences visées

- ✓ Identifier les possibilités de création de SPV
- ✓ Structurer et gérer un SPV

Méthodologie

- Dispositif de formation structuré autour du transfert de savoirs et compétences ;
- Acquisition des compétences opérationnelles basée sur des cas pratiques ;
- Assimilation via des récapitulatifs réguliers et un questionnaire d'évaluation.

Modalité d'évaluation

- Avant la formation, un questionnaire d'attentes doit être complété par le stagiaire afin d'évaluer sa connaissance par rapport à l'objet de la formation.
- Évaluation des acquis de la formation sous la forme d'un quizz en fin de session.
- Attestation délivrée à l'issue de la formation.

Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne via un formulaire Google :

INSCRIPTION

Renseignements

Florence de MAUPEOU, Directrice générale FPF

florence.demaupeou@financeparticipative.org

06 59 93 50 92

CONDITIONS GÉNÉRALES

Stages, réunions et manifestations

A réception des inscriptions, une convention de formation simplifiée et une facture sont adressées au stagiaire avec la confirmation de l'inscription. L'inscription n'est considérée comme définitive qu'à réception du règlement et de la convention signée.

Annulations

Toute demande d'annulation doit obligatoirement être formulée par écrit. Les conditions de remboursement sont les suivantes :

- remboursement intégral lorsque la demande a été reçue au moins 10 jours avant la formation ;
- remboursement de 70 % du montant de l'inscription lorsque la demande a été reçue dans les 10 jours précédant la formation ;
- remboursement de 30% du montant de l'inscription pour une annulation la veille ou le jour même.

Les participants pourront toutefois se faire remplacer avec l'accord préalable de Financement Participatif France.

Financement Participatif France se réserve le droit d'annuler la formation jusqu'à 10 jours avant celle-ci si moins de 5 stagiaires sont inscrits à la formation.

Loi informatique et libertés

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, les informations qui sont demandées sont nécessaires au traitement de la commande ou de l'inscription. Elles peuvent être transmises aux partenaires contractuels pour les besoins de la formation.

Programme et formateur

Le programme

INTRODUCTION

- Présentation & Tour de table
- Quiz initial

1. Éléments de contexte et rappels

- Rappel du contexte
- Rappel des principaux textes

2. Identification du porteur de projets

- Définition de l'activité commerciale
- Définition du porteur de projet

3. Gouvernance des SPV

- Actionnariat
- Présidence

4. Montages d'investissement

- Les montages envisageables
- Les montages prohibés

CONCLUSION

- Quiz d'évaluation final
- Enquête de satisfaction

La formatrice



Agathe Greffier 

Manager FS chez KPMG Avocats

Agathe a rejoint KPMG Avocats après une carrière à l'Autorité des marchés financiers où elle a été responsable agrément PSFPE (Prestataires de services de financement participatif européen), responsable immatriculation CIP (Conseiller en investissement participatif) et responsable de l'enregistrement des offres en biens divers.

Durant seize années, elle a directement participé à l'évolution des dossiers pour de grands émetteurs industriels ou publics au sein de l'Autorité des marchés financiers, qu'elle a rejoint en 2007.

Forte de cette expérience à l'AMF, elle intervient sur de nombreux dossiers à enjeux relatifs à la mise en œuvre réglementations boursière et financière.